Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 4698

Intitulé

Chef machiniste du spectacle vivant

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS) Directeur ISTS

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s): Code(s) NSF:

323p Organisation, gestion: Production et régie

Formacode(s):

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chef machiniste du spectacle vivant est un agent de maîtrise intervenant dans le spectacle vivant. Il réalise et/ou met en oeuvre les décors des spectacles et la maintenance de l'équipement du lieu scénique 'en ordre de marche'. Il encadre l'équipe technique du plateau, la recrute et en organise le travail. Il est dépositaire des règles de l'art liées à la bonne exploitation du plateau, des cintres et des dessous.

Compétences ou capacités attestées

Communication

- Maîtriser des moyens d'expression orale.
- Comprendre les différents langages artistiques, administratifs et techniques.
- exploiter des fiches techniques dans le domaine du plateau des spectacles et des lieux.- Interprétation et réalisation des documents techniques nécessaires à l'exploitation du plateau et des équipements, et à la construction d'éléments de décors.
- rédiger des documents écrits clairs et concis, relatifs à l'exploitation des équipements, et à la conduite de spectacles.

Connaissance du milieu professionnel

- Appliquer des règles de l'art relatives à la mise en œuvre du plateau.
- Appliquer des règles de l'art et les règles d'usage générales de la profession.
- Appliquer des méthodes de travail adaptées à l'exercice professionnel efficace.
- Respecter des protocoles de mises en œuvre propres à une structure.
- Respecter de l'organigramme des structures où il intervient.
- Respecter des conventions collectives en vigueur dans la situation de travail.

Maîtrise du domaine technique du plateau

- Reconnaitre des matériels et équipements particuliers au plateau.
- Respecter des procédures générales de mise en œuvre des matériels.
- Vérifiier l'adéquation entre matériels requis et matériels disponibles.
- Connaitre des potentialités d'exploitation de chacun des matériels, particulièrement en accrochage et levage.
- Déterminer des solutions techniques les mieux adaptées à la situation.
- Optimiser de la mise en œuvre des matériels.
- Estimer des besoins techniques en locaux, en matériel et consommables.
- Prendre en compte des objectifs artistiques lors du montage et de l'exploitation d'un spectacle.

Prévention des risques

- Reconnaitre du classement ERP d'un établissement donné.
- Repérer et évaluaer des risques.
- Promouvoir les vigilances collectives en termes de prévention des risques.
- Mobiliser des compétences spécifiques dans le domaine de la prévention des risques.
- Evaluer les risques liés à un dysfonctionnement et préconisation des dispositions adaptées.
- Respecter des dispositions réglementaires et des recommandations en matière de prévention des risques.
- Promouvoir des bonnes procédures de mise en œuvre en accrochage- levage.
- Respecter du mode d'emploi et des notices de mise en œuvre des matériels.
- Abonder le plan de prévention relatif à un accueil de spectacle

Maintenance et aménagements

- Identifier des besoins de maintenance à effectuer sur les équipements et matériels.
- Réaliser du premier niveau de diagnostic.
- Préconiser et suivre des opérations de maintenance.
- Préconiseret suivre des opérations d'aménagements .

Encadrement

- Organiser le travail en équipe.
- Elaborer du planning de travail de l'équipe encadrée.
- Evaluaer et mobilisation des ressources humaines nécessaires à la réalisation de l'opération.
- Rechercher et mobiliser des compétences particulières extérieures, requises par la mise en œuvre.
- Instaurer de bonnes relations à l'intérieur d'une équipe.
- Informer les personnels encadrés sur les objectifs et les conditions de la mise en œuvre.
- Informer en temps utile la hiérarchie sur des éventualités de non respect des prévisions.
- Dynamiser l'équipe lors de la mise en œuvre.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur du Spectacle Vivant.

Le chef machiniste, ou régisseur plateau, est amené à travailler pour le théâtre, la danse, l'art lyrique, la musique, le théâtre de rue, le cirque et le théâtre d'objets

Chef machiniste

Régisseur plateau

Chef d'équipe plateau

Chef cintrier

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1503: Décor et accessoires spectacle

<u>L1506</u>: Machinerie spectacle <u>L1509</u>: Régie générale

Réglementation d'activités :

Certaines activités du chef machiniste peuvent relever des activités réglementées :

- Les interventions sur les installations électriques requièrent une habilitation par l'employeur et une préparation à cette habilitation.
- L'accueil du public et l'encadrement d'une équipe de travail requièrent des compétences correspondant à : Prévention et secours civique niveau 1- Certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile » et à SST (Sauveteur Secouriste du Travail).
- Le chef machiniste doit posséder les qualifications d'un machiniste, et peut donc être habilité pour la conduite des engins de levage, les montages de structures et échafaudages, la vérification et l'usage des EPI pour le travail en hauteur, la conduite de machinerie d'effets.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Composante « Exploitation des matériels techniques »

Mise en œuvre d'un système de machinerie à partir d'une demande technique précise.

Techniques de construction d'un décor.

Composante « Préparation de l'accueil d'un spectacle »

Contribution à l'étude de faisabilité d'un spectacle. Détermination des demandes matérielles, implantation du dispositif sur les plans de théâtre, propositions de solutions techniques, étude des systèmes et procédés d'accrochage, synthèse critique permettant le choix des modalités de réalisation.

Composante « Prévention des risques »

Contribution à l'établissement du plan de prévention d'un spectacle. Recherche et prise en compte du dispositif de mise en sécurité applicable dans le domaine du plateau.

Composante « Mise en œuvre d'un spectacle »

Préparation et réalisation du montage d'un dispositif technique requis par un spectacle, en plateau.

Etablissement des documents appropriés, et suivi des conduites plateau et cintres. Suivi des opérations de démontage. Bilan critique à l'issue du l'opération.

Composante « Gestion d'un projet »

Mise en œuvre d'un projet à partir d'une intention artistique. Enoncé des moyens matériels humains et financiers requis par ces objectifs artistiques.

Composante « Encadrement d'équipe »

Participation à la formation des équipes en machinerie.

Encadrement des opérations.

Composante « Maintenance et aménagements »

Veille technique, et suivi des équipements et matériels techniques.

Diagnostics, transmission des informations nécessaires.

Participation à l'étude, et suivi d'aménagements.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUIN	ION	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		Х	
En contrat d'apprentissage		Х	

Après un parcours de formation continue	X		- Président du jury : un directeur technique d'une entreprise de spectacle vivant reconnu par la profession ou un régisseur général - le directeur des formations de l'ISTS ou un représentant de la direction - un directeur, directeur technique ou metteur en scène - un régisseur ou chef machiniste
En contrat de professionnalisation		Χ	
Par candidature individuelle		Χ	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		- Président du jury : un directeur technique d'une entreprise de spectacle vivant reconnu par la profession ou un régisseur général - le directeur des formations de l'ISTS ou un représentant de la direction - un directeur, directeur technique ou metteur en scène - un régisseur ou chef machiniste

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		Х
Accessible en Polynésie Française		Х

LIENC	AVEC D'AUTI	DEC CEDTIE	ICATIONS
	AVEVEN	71 -> E 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 02 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 24 octobre 2006, jusqu'au 24 octobre 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 28 avril 2018, jusqu'au 21 décembre 2020.

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Chef machiniste du spectacle vivant" avec effet au 24 octobre 2011, jusqu'au 28 avril 2018.

Pour plus d'informations

Statistiques:

Nombre de certifications délivrées depuis son enregistrement au RNCP : 37

Autres sources d'information :

http://www.ists-avignon.com

Lieu(x) de certification :

Institut supérieur des techniques du spectacle (ISTS) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Vaucluse (84) [Avignon] INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES DU SPECTACLE 20, rue Portail Boquier - 84000 Avignon

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

INSTITUT SUPERIEUR DES TECHNIQUES DU SPECTACLE 20, rue Portail Boquier - 84000 Avignon

Historique de la certification :